

Genève, mai 2008

Communiqué de presse

Article constitutionnel sur l'assurance-maladie: votation du 1^{er} juin.

Les cliniques privées genevoises recommandent de voter «Non».

Le comité de l'Association des Cliniques Privées de Genève (Genève-Cliniques), qui regroupe huit établissements, recommande de voter non le 1^{er} juin prochain à l'occasion de la votation portant sur l'article constitutionnel intitulé «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie». Genève-Cliniques souligne que, en l'état, le système de financement proposé sera tout naturellement confié aux assureurs et non à un organisme indépendant. L'association considère que le libre-choix du médecin ne serait plus garanti dans le futur.

Affiliée à la Fédération des Entreprises Romandes (FER), l'Association des Cliniques Privées de Genève (Genève-Cliniques) se déclare favorable à certains principes comme la libre concurrence, la transparence et la qualité des soins mais relève qu'ils sont déjà énoncés dans la LAMal. Il est inutile de le répéter dans la Constitution fédérale.

L'association, présidée par Philippe Cassegrain, note également que l'article 117a, alinéa 4, confie aux assureurs-maladie la possibilité de choisir les prestataires de soins, en particulier les médecins. Elle considère qu'il s'agit là d'une étape dans la suppression de l'obligation de contracter qui pourrait aboutir à écarter certains prestataires.

L'article 117a alinéa 6 introduit un système de financement moniste qui sera confié à un organisme unique, vraisemblablement contrôlé par les assureurs. Les subventions cantonales leur seront transférées sans garantie de transparence, renforçant ainsi les pouvoirs déjà exorbitants des assureurs-maladies.

Les prestataires de soins, comme les cliniques privées, font déjà l'objet de nombreux contrôles. Le nouvel article constitutionnel ne ferait qu'accroître la position dominante des assureurs-maladie, ce qui est inacceptable. Pour ces raisons, Genève-Clinique invite la population genevoise à voter «Non» le 1^{er} juin 2008.

Pour le Comité de Genève-Cliniques:

Philippe Cassegrain
Président

./.

A propos de Genève-Cliniques:

L'Association des Cliniques Privées de Genève (Genève-Cliniques) regroupe huit établissements: Clinique Belmont, Clinique de Carouge, Clinique Générale-Beaulieu, Clinique des Grangettes, Clinique La Colline, Hôpital de la Tour, Clinique de la Plaine, Nouvelle Clinique Vert-Pré. Genève-Cliniques totalise environ 2'000 collaborateurs et 500 lits d'hospitalisation. Le nombre de journée patients s'élève à 120'000. Plus d'informations sur le site internet de l'association: www.geneve-cliniques.ch.

Contacts médias:

Monsieur Philippe Cassegrain, président de Genève-Cliniques, 022 839 56 65.
Madame Ines Kreuzer, secrétaire patronale, 022 715 32 68.